

Collecte et recyclage gratuits⁽¹⁾ des déchets électriques des entreprises et administrations



Souhaitez-vous faire enlever les déchets d'équipements électriques et électroniques de votre entreprise en toute sérénité ?

Cette solution proposée par Ecologic, éco-organisme agréé par l'État, permet de gérer simplement ses déchets conformément à la réglementation et à une politique Qualité et Environnement efficace.

En quelques clics seulement, vos déchets d'équipements sont enlevés, recyclés et tracés jusqu'à l'élimination et valorisation finale.

Vous disposez à la fin des opérations de l'archivage centralisé des documents de traçabilité (Bordereaux de Suivi de Déchets, ...) et des données de tous vos enlèvements. Vous pouvez alimenter ainsi facilement vos indicateurs RSE⁽²⁾ en lien avec votre politique de déchets.

Chaque entreprise ou administration, est responsable de la gestion des déchets qu'elle produit et/ou détient jusqu'à leur élimination ou valorisation finale, même lorsque le déchet est transféré à des fins de traitement à un tiers. Elle doit s'assurer que leur élimination est conforme à la réglementation. **Article L 541-2 du Code de l'environnement.**

(1) En dehors de ces conditions, une cotation en ligne vous sera proposée.
(2) RSE : Responsabilité Sociétale de l'Entreprise.



Quels sont les équipements concernés ?

Ecologic prend en charge une vaste gamme d'équipements électriques et électroniques usagés :

- 🔄 Les équipements bureautique et informatique (ordinateur / copieur, ...),
- 🔄 Les équipements de cuisine centrale (four, lave-vaisselle, ...),
- 🔄 Les équipements de blanchisserie (lave-linge, sèche-linge, ...),
- 🔄 L'outillage (perceuse, disqueuse, ...),
- 🔄 Les équipements de génie climatique et de chauffage (climatiseur, chaudière, ...),
- 🔄 Les distributeurs automatiques (borne de ticket d'attente, ...),
- 🔄 Les équipements de sport (tapis de course, vélo d'appartement, ...).



Conditions de collecte **GRATUITE**(1)

- 🔄 À partir de 500 kg d'équipements,
- 🔄 Matériels prêts à la collecte (palettisés, filmés, sur roulettes ou sur pieds),
- 🔄 À quai ou au rez-de-chaussée, à moins de 50 m de la zone de chargement,
- 🔄 Matériels dépourvus de leurs emballages.

Des services complémentaires sont disponibles sur :

www.e-dechet.com

(palettisation, relevé des numéros de série, effacement de données, ...).

Comment procéder pour faire une demande d'enlèvement en ligne ?

- 1 Identifiez-vous ou créez votre compte sur : www.e-dechet.com/authentification
- 2 Sélectionnez vos équipements et choisissez des services adaptés à vos besoins.
- 3 Validez votre commande, une date d'enlèvement est proposée sous 72 heures.
- 4 Suivez les opérations en temps réel et accédez aux documents de traçabilité.

Faites votre demande en vous connectant sur : www.e-dechet.com/deee/enlevement-deee



Ecologic France - 15 bis avenue du centre, 78280 Guyancourt

Tél. : 01 30 57 79 09 - Email : contact@ecologic-france.com

Copyright © Ecologic - Tous droits réservés.

www.e-dechet.com